

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Klerat Wax Blocks

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2014-0014

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0004268-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
5. Conditions générales d'utilisation	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
6. Autres informations	14

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Klerat Bloc
-------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Syngenta Crop Protection AG
	Adresse	Rosentalstrasse 67 4058 Basel Suisse
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2014-0014	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0004268-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	22/07/2013	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	10/06/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Bábolna Bioenvironmental Centre Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Dr. Köves János u. 3 H-2943 Bábolna Hongrie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dr. Köves János u. 3 H-2943 Bábolna Hongrie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	11 - Brodifacoum
<b>Nom du fabricant</b>	Syngenta Crop Protection AG
<b>Adresse du fabricant</b>	Rosentalstrasse 67 4058 Basel Suisse
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

### 2.2. Type de formulation

RB – Appât en blocs (prêts à l'emploi)
--

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes du sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p>
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Éliminer le dans</p>

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Des souris et rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées- Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestiqueAdultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noirAdultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Application d'Appâts: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Dans des points d'appâtage couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats - 20-60g d'appât par point d'appâtage. Souris - 20g d'appât par point d'appâtage - - Rats Forte infestation: 20–60g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation: 20–60g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres.  Souris Forte infestation: 20g d'appât par point d'appâtage tous les 2 mètres. Faible infestation: 20g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel  Blocs (de paraffine) de 20g en vrac dans des seaux en PP/PE

## Dimensions et matériaux d'emballage

3kg, 5kg et 10kg.

### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.  
Remplacer les appâts consommés seulement après 3 jours et ensuite tous les 7 jours maximum d'intervalle. Collecter tout appât souillé ainsi que les rats morts.

Suivre les instructions de bonne pratique.

### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant le traitement, informer les résidents (ex. utilisateurs de la zone traitée et des environs) sur la campagne de traitement rodenticide  
Envisager des mesures de lutte préventive (ex trous de prise, dans la mesure du possible, enlever les sources potentielles d'eau et de nourriture) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire les chances de réinfestation.  
Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et retirer les rats morts à intervalles réguliers pendant la période de traitement, selon les recommandations du code de bonnes pratiques.  
Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.

### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les points d'appâtage sont proches de systèmes de drainage, s'assurer que l'appât ne soit pas en contact avec l'eau.

### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions d'emploi (5.4)

### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions d'emploi (5.5)

## 4.2 Description de l'utilisation

**Utilisation 2 - Des souris et rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour de bâtiments**

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brun Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestique Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir Adultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Application d'Appâts Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Dans des points d'appâtage couverts et protégés. Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats - 20-60g d'appât par point d'appâtage. Souris - 20g d'appât par point d'appâtage - - Rats Forte infestation: 20–60g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres. Faible infestation: 20–60g d'appât par point d'appâtage tous les 10 mètres.  Souris Forte infestation: 20g d'appât par point d'appâtage tous les 2 mètres. Faible infestation: 20g d'appât par point d'appâtage tous les 5 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Blocs (de paraffine) de 20g en vrac dans des seaux en PP/PE 3kg, 5kg et 10kg.

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits non susceptibles d'être inondés. Remplacer tout appât dans les points d'appâtage qui aurait été souillé ou endommagé par l'eau. Pour une utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques minimisant l'exposition à des espèces non cibles.



Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement (sauf s'ils ont été appliqués directement dans des terriers). Les appâts doivent être placés de façon à minimiser l'exposition aux espèces non cibles et aux enfants.

Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés pour réduire les risques qu'ils soient rejetés ou renversés.

Suivre les instructions de bonne pratique.

Remplacer les appâts consommés seulement au bout de 3 jours et ensuite à intervalles de 7 jours au maximum. Retirer tout appât souillé ainsi que les rats morts.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant le traitement, informer les résidents (ex. utilisateurs de la zone traitée et des environs) sur la campagne de traitement rodenticide

Envisager des mesures de lutte préventive (ex trous de prise, dans la mesure du possible, enlever les sources potentielles d'eau et de nourriture) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire les chances de réinfestation.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et retirer les rats morts à intervalles réguliers pendant la période de traitement, selon les recommandations du code de bonnes pratiques.

Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En plaçant les points d'appâts à proximité des eaux de surface (ex. rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou du dispositif de drainage, s'assurer que l'appât ne soit pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions d'emploi (5.4)

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions d'emploi (5.5)

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Rats - usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées- Égouts

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur Autre Égouts
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Application d'Appâts: Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. Dans des points d'appâtage couverts et protégés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	20-200g par regard - - 20-200g par regard
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Blocs (de paraffine) de 20g en vrac dans des seaux en PP/PE 3kg, 5kg et 10kg.

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les appâts doivent être placés de façon à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec l'eau ou qu'ils ne puissent pas être emportés par l'eau.

Suivre les instructions de bonne pratique.

#### 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas utiliser ce produit dans des traitements d'appât pulsés

#### 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions d'emploi (5.3)

#### 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions d'emploi (5.4)

#### 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions d'emploi (5.5)

### 4.4 Description de l'utilisation

#### Utilisation 4 - Des souris et/ou rats - Professionnels - Intérieur

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestiqueAdultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noirAdultes et juvéniles
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application des appâts - Application d'Appâts: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats - 20-60g d'appât par point d'appâtage. Souris - 20g d'appât par point d'appâtage - Appâts :  Rats 20-60g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. Souris 20-60g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires,

	la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Blocs (de paraffine) de 20g en vrac dans des seaux en PP/PE 3kg, 5kg et 10kg.

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être visitées au moins tous les 3 jours en début de traitement et ensuite, au moins une fois par semaine afin de voir si l'appât a été accepté, si les stations sont intactes et pour retirer les corps des rongeurs morts. Remplacer les appâts si nécessaire.

Suivre les instructions des codes de bonnes pratiques.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Lorsque les points d'appâtage sont placés près des systèmes de drainage, s'assurer que le contact de l'appât avec l'eau est évité.

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions d'emploi (5.3)

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions d'emploi (5.4)

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions d'emploi (5.5)

#### 4.5 Description de l'utilisation

## Utilisation 5 - Des souris et rats - Professionnels - Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brunAdultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestiqueAdultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noirAdultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Application d'Appâts: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Rats - 20-60g d'appât par point d'appâtage. Souris - 20g d'appât par point d'appâtage - - Rats 20-60g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.  Souris 20g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Blocs (de paraffine) de 20g en vrac dans des seaux en PP/PE 3kg, 5kg et 10kg.

### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (ex : pluie, neige , etc...) Placer les stations d'appât dans des endroits non sujets aux inondations.

Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 3 jours en début de traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât intactes et pour retirer les corps morts des rongeurs. Remplacer les appâts si nécessaire.

Remplacer tout appât dans la station qui aurait été endommagé par de l'eau ou souillé.  
Suivre les instructions du code de bonnes pratiques.

#### **4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Ne pas appliquer directement dans les terriers.

Lorsque les stations d'appât sont proches des eaux de surface (ex : rivières, étangs, canaux, digues, fossés d'irrigation) ou systèmes de drainage, s'assurer que le contact de l'appât avec l'eau est évité.

#### **4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions d'emploi (5.3)

#### **4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions d'emploi (5.4)

#### **4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions d'emploi (5.5)

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

#### Professionnels formés

Lire et suivre les informations produit ainsi que toute information accompagnant le produit ou fournie aux points de vente avant de l'utiliser.

Effectuer une étude préalable de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.

Enlevez les aliments facilement accessibles aux rongeurs (par exemple, les grains renversés ou les déchets alimentaires). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile à réaliser.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégrée (IPM), y compris, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a déjà été explorée (par exemple les chemins de voyage, les sites de nidification, les lieux de nourrissage, les trous, les terriers, etc.).

Là où cela est possible, les points d'appât doivent être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés afin d'indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent pas être déplacés ou ouverts (voir la section 5.3 pour les informations à indiquer sur l'étiquette).

L'appât doit être fixé de manière à ce qu'il ne puisse pas être retiré de la station d'appât

Placer le produit hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et d'autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ceux-ci.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après l'utilisation du produit.

La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'enquête réalisée au début du traitement. Les sites où l'on utilise des appâts dans les terriers devraient être visités plus fréquemment que ceux où l'on utilise des boîtes d'appâts sécuritaires. Cette fréquence devrait être conforme aux recommandations du Code de bonnes pratiques

Si l'absorption d'appâts est faible par rapport à la taille apparente de l'infestation, envisager le remplacement des points d'appât vers d'autres endroits et la possibilité de passer à une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent à être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs ne peut être observé, la cause probable doit être déterminée. Lorsque d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il existe des rongeurs résistants; par conséquent, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il existe, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérez également l'utilisation de pièges comme une mesure de contrôle alternative.

#### Professionnels

Lire et suivre les informations produit ainsi que toute information accompagnant le produit ou fournie aux points de vente avant de l'utiliser

Effectuer une étude préalable de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.

Enlevez les aliments facilement accessibles aux rongeurs (par exemple, les grains renversés ou les déchets alimentaires). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela ne fait que perturber la population de rongeurs et rend l'acceptation des appâts plus difficile à réaliser.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégrée (IPM), y compris, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Envisager des mesures de lutte préventives (ex trou d'obturation) afin de favoriser la prise d'appât et d'éviter la réinfestation.

Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où l'activité des rongeurs a déjà été explorée (par exemple les chemins de voyage, les sites de nidification, les lieux de nourrissage, les trous, les terriers, etc.).

Là où c'est possible, les stations d'appât doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés afin d'indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent pas être déplacés ou ouverts (voir la section 5.3 pour les informations à indiquer sur l'étiquette).

[If national policy or legislation require it] When the product is being used in public areas, the areas treated should be marked during the treatment period and a notice explaining the risk of primary or secondary poisoning by the anticoagulant as well as indicating the first measures to be taken in case of poisoning must be made available alongside the baits.

L'appât doit être fixé de manière à ce qu'il ne puisse pas être retiré de la station d'appât.

Placer le produit hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et d'autres animaux non ciblés.

Placer le produit à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ceux-ci.

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et la peau directement exposée après l'utilisation du produit.

Si l'absorption d'appâts est faible par rapport à la taille apparente de l'infestation, envisager le remplacement des points d'appât vers d'autres endroits et la possibilité de passer à une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent à être consommés et qu'aucun déclin de l'activité des rongeurs ne peut être observé, la cause probable doit être déterminée. Lorsque d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il existe des rongeurs résistants; par conséquent, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, s'il existe, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Considérez également l'utilisation de pièges comme une mesure de contrôle.

Retirer le produit restant ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### Professionnels formés

Dans la mesure du possible, informez les éventuels résidents avant le traitement de la campagne de lutte contre les rongeurs  
Ne pas utiliser dans les zones où une résistance à la substance active peut être suspectée.  
Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.  
Ne pas alterner l'utilisation d'anticoagulants différents avec une puissance comparable ou plus faible à des fins de gestion de la résistance. Pour une utilisation par rotation, utiliser un rodenticide non anticoagulant, s'il est disponible, ou un anticoagulant plus puissant.  
Entre les applications, ne pas laver à l'eau les stations d'appât ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâts couverts et protégés.  
Éliminer les rongeurs morts conformément aux exigences locales.

### Professionnels

Dans la mesure du possible, informez les éventuels résidents avant le traitement de la campagne de lutte contre les rongeurs ;.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et retirer les rongeurs morts à intervalles fréquents et réguliers pendant le traitement (ex : au moins deux fois par semaine).  
Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation de l'état de l'infestation et de l'efficacité du traitement.  
Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs (monitoring).

L'information produit (ex. Etiquette ou document technique) montrera clairement : le produit n'est pas destiné au grand public (ex "Uniquement pour professionnels").

L'utilisation de ce produit doit éliminer les rongeurs en 35 jours. L'information produit (ex : étiquette ou document technique) indiquera clairement qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin du traitement (ex : l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur devra demander conseil à son fournisseur ou appeler une entreprise de service pour la lutte contre les rongeurs.

Ne pas laver les stations avec de l'eau entre les applications.  
Éliminer les rongeurs morts conformément aux exigences locales.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements de gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses et du sang dans les fèces ou l'urine

Antidote: Vitamine K1 administrée par un personnel médical/vétérinaire seulement.

En cas de

Exposition cutanée, laver la peau avec de l'eau puis avec de l'eau et du savon.

Exposition des yeux, rincer les yeux avec des yeux-rincer le liquide ou l'eau, garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

Exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne provoque pas de vomissements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette du produit.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal.

Les points d'appât doivent être étiquetés avec les informations suivantes: "ne pas bouger ou ouvrir"; "contient un rodenticide"; "nom du produit ou numéro d'autorisation"; "substance (s) active (s)" et "en cas d'accident, appeler un centre antipoison" 070 245245.

Dangereux pour la faune.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément aux exigences locales.

L'emballage et les restes (sonsommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage



Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le contenant fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.  
Stocker dans des endroits interdits à l'accès des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et des animaux de ferme.  
Durée de stockage : 2 ans.

## 6. Autres informations

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre de 4 à 10 jours pour être efficaces après la consommation effective de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou utiliser des outils tels que des pinces pour les jeter.

Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.